

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Déclaration de projet lié au projet d'extension de la carrière, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Vernon

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

La suppression d'un espace boisé classé fait partie des cas listés dans l'article L. 112-1-1 du code rural pour lesquels la CDPENAF peut être consultée, s'agissant d'une réduction de surface forestière. À la demande de la commune de Vernon, le dossier de déclaration de projet d'extension de la carrière emportant mise en compatibilité du PLU de Vernon a été présenté à la CDPENAF.

Lors de sa séance du 19 novembre 2021, la commission a émis un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vernon.

Le président de séance,

Laurent Tessier